



Compte rendu de la Commission Locale de l'Eau

du 15.04.2025

Salle Plénière du Conseil Départemental de l'Ariège

Le mardi 15 avril 2025 à 9h19, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS :

Étaient présents :

M. Jean-Paul FERRE, M. André PECHIN, M. André VIDAL, M. Jean-Luc ROUAN, M. Daniel ARTAUD, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Daniel BESNARD, M. Claude CANSINO, M. David COMMINGES, M. Joël CAZAJUS, Mme Sylvie BRINGUIER, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD

Ont donné pouvoir

M. Alain SOULE
M. Marc SANCHEZ
M. Jérôme BLASQUEZ

A :

M. Daniel ARTAUD
M. Jean-Paul FERRE
M. Jean-Paul FERRE

Étaient absents, excusés :

M. Pierre VIEL, M. Xavier CAUX, Mme Joëlle CHALAVOUX

Étaient absents :

Mme Estelle VILESPY, M. Guillaume LOPEZ, M. Manuel SARDA, M. Henri BENABENT, M. Daniel GERAUD, M. Jean-Bernard FOURNIE, M. Michel AUDINOS, M. Bernard LAMARY, M. Nicolas DIGOUDÉ, M. François VANDERSTRAETEN, M. Jean-Jacques RAMADE, Mme Juliette AMIOT, M. David-Olivier CARLIER, M. Pascal CHICOT, M. Georges ARMENGOL, Mme Pascale CANAL, M. Alain METGE, M. Jean-Louis REMY, Mme Jessica MIQUEL, M. Gilbert HEBRARD, M. Loïc GOJARD, M. Nicolas GARCIA

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS :

Étaient présents :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Chambre agriculture 31 (M. Joël TOURNIE), Bio Ariège Garonne (M. Jean-Bernard BOURNIER), Organisme Unique Vallée de l'Ariège (Mme Nicole QUILLIEN), CCI de l'Ariège (M. Renaud CHAMPREDONDE), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), Association des Naturalistes de l'Ariège (Mme Fany PERSONAZ), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA)

Ont donné pouvoir

M. Michel PICHAN

A :

M. Renaud CHAMPREDONDE

Étaient absents :

Chambre agriculture 11 (M. Daniel CASTEIGNAU), Organisme Unique Garonne Amont (M. Serge BOUSCATEL), Syndicat des propriétaires forestiers de l'Ariège (M. Jean GUICHOU), Energialys (M. Alexandre LAROQUE), Fédération des moulins de France (M. Patrick SUILHARD),

UNICEM (Mme Solenne TASTE), Comité régional Occitanie de Canoë-kayak (M. Eric BIAU), ANPER-CEA (M. Daniel STRUB), UFC Que Choisir Ariège-Comminges (M. Jacques ABIVEN), Fédération de pêche 31 (M. Norbert DELPHIN), Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ)

II **LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT :**

Étaient présents :

Préfecture de l'Ariège, DDT09 (M. Siegfried CLOUSEAU), ARS (M. Stéphane WAGNER), Office National des Forêts 09-11-66 (M. Quentin GIRY), DREAL Occitanie (Mme Anne VUILLET), DRAAF (M. Pascal VARDON)

Étaient absents, excusés :

DDT31 (Mme Valérie FAGES), Agence de l'Eau Adour-Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE),

Étaient absents :

DDTM11, DDTM66 (M. Philippe ORIGNAC), Office Français de la Biodiversité (M. Stéphane DI MAURO), CRPF (M. Emmanuel ROYER)

Étaient également présents :

CD09 DAATE-Service Eau (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Anne GAUTHIER), CD09 DAATE-Service Eau (M. Florian TESTA), CD09 DAATE-Service Agriculture (Mme Magali PONS), IREEDD (Madame Maud BOUSQUET et Monsieur Fady HAMADE), SMEAG (M. Franck SOLACROUP).

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour ce léger retard, mais cela nous a permis de « mutualiser » les réunions puisque Madame la Présidente de l'Institution de Montbel a pu nous rejoindre. Je vous remercie de votre présence que ce soit en présentiel ou en visio. Je vous propose d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence.

Je précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte rendu de la séance. Je demande aux membres de la CLE d'approuver les modalités de tenue de la séance telles que précisées. Pour l'ensemble des participants à la séance ou en visioconférence, lors de votre prise de parole, vous préciserez votre nom, prénom, l'organisme et le collège. Pour les personnes en visioconférence, merci d'indiquer votre nom ou votre organisme dans les paramètres du module de visioconférence et de couper votre micro quand vous ne prenez pas la parole. Vous pouvez couper le mode vidéo pour améliorer la bande passante si vous n'avez pas une bonne connexion.

1) Adoption du compte rendu de la CLE du 11 juillet 2024

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Ce compte-rendu vous avait été adressé, est-ce qu'il y a des remarques ?

Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Maintenant, nous allons passer au deuxième point de l'ordre du jour : le rapport annuel d'activité 2024 de la CLE. C'est Karine ORUS-DULAC qui va vous le présenter.

2) Adoption du rapport annuel d'activité 2024 de la CLE

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Je vais faire brièvement le récapitulatif du rapport annuel d'activité 2024 que vous avez déjà reçu. Ce rapport, sera ensuite, envoyé aux partenaires financiers, mais il est aussi envoyé à la DDT de l'Ariège et aux autres DDT du périmètre du SAGE, au Préfet coordonnateur de bassins et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu)

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des observations ?

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Nous allons passer la parole au Cabinet IREEDD, Mme Maud BOUSQUET et M. Fady HAMADE, qui va nous présenter la phase 2 d'élaboration du SAGE.

3) Validation finale de la phase 2 « tendances, scénarios et stratégie »

• **Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :**

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu)

Bonjour. Nous allons vous présenter la stratégie d'adaptation au changement climatique.

La présentation va se dérouler en trois points pour la stratégie : un rappel du contexte de l'étude et du cadre de concertation au sein des Commissions Géographiques, la synthèse des avis réceptionnés sur cette version de la stratégie et puis la stratégie proprement dite. Après, nous aurons un petit temps de présentation sur l'étude du PAGD.

Sur le contexte de l'étude, je rappelle que par rapport au calendrier global de la démarche du SAGE, nous sommes à la fin de la phase 2 qui est l'élaboration, après avoir fait un diagnostic du bassin en 2020-2021, une validation de ce diagnostic et l'élection du Bureau de la CLE en 2022. Vous êtes passés à la phase définition des tendances, des scénarios et l'élaboration de la stratégie.

Cette partie stratégie s'achève au cours de cette CLE, et donc c'est la fin de la phase 2. Après, nous entamerons une phase 3 pour l'élaboration du SAGE, qui consistera à rédiger le PAGD et le règlement.

Cette stratégie d'adaptation doit servir de guide à l'élaboration du SAGE au regard de l'impératif d'adaptation des usages de l'eau au changement climatique à l'horizon 2050. Elle sert à orienter les priorités du SAGE en esquissant les trajectoires et la planification d'ici 2035 pour mesurer l'impact sur les milieux aquatiques et les usages à l'horizon 2050. Et surtout, cette stratégie sert à initier une réflexion partagée auprès de tous les acteurs et de tous les usagers, structures porteuses, structures partenaires, avant d'être déclinée en trajectoire d'adaptation sectorielle en fonction des opérations, du temps et des spécificités locales du territoire.

Là, nous sommes sur la démarche de l'étude proprement dite, qui était l'élaboration des tendances, des scénarios et de la stratégie. Je rappelle qu'il y a eu une étude de l'évaluation du potentiel hydroélectrique en premier lieu et puis une caractérisation socioéconomique des usages de l'eau. Il y a eu un temps de concertation en Commissions géographiques en février/mars 2024 pour travailler sur ces scénarios. Ensuite, il y a eu une phase de construction des scénarios d'évolution des usages à l'horizon 2050 avec la construction du scénario tendanciel et des scénarios contrastés. À l'issue de cette phase intermédiaire, il y a eu un nouveau temps de concertation en Commissions géographiques en Novembre 2024. À partir de ces concertations, nous avons pu élaborer la stratégie d'adaptation du SAGE qui fait l'objet de la validation en CLE aujourd'hui.

Au niveau du scénario intermédiaire, il y a eu un arbitrage de la CLE et du COTECH. Nous avons proposé une première version de la stratégie, qui a été travaillé en Bureau de CLE. Nous avons eu ensuite une consultation des acteurs locaux en novembre 2024 et ensuite différents temps d'échanges : un premier COTECH en décembre 2024, un Bureau de CLE en janvier 2025, une présentation dans le cadre de la concertation continue en février 2025 et puis aujourd'hui un temps d'échange au sein de la CLE.

J'ai simplement synthétisé les avis réceptionnés par écrit à l'issue des temps de relecture que nous avions laissés entre les temps de présentation entre les différentes réunions. Nous avons eu des avis de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la DDT 31, de l'ANA-CEN, des trois Conseils Départementaux, de l'OFB, de la DREAL, d'EDF Hydro, et du SYMARVA. Ce sont des avis que nous avons reçus par mail et par écrit de manière plus officielle.

Quelques derniers petits ajustements rédactionnels ont été réalisés, à la suite de la réception de ces avis, avant la réunion d'aujourd'hui. Pour la DDT 31, nous avons adapté l'axe stratégique n° 2. Nous avions indiqué qu'il y avait une « trajectoire de réduction des prélèvements », et nous avons adapté en « trajectoire de prélèvements » pour être bien en accord avec le décret du 2 décembre 2024 qui est relatif au SAGE.

Nous prendrons en compte les avis de l'ANA-CEN pour renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité de nos territoires. C'étaient un petit peu ces points qui ressortaient de leur avis. Et puis, nous avons introduit le principe d'hydrologie régénérative aussi pour l'axe n° 2.

Au niveau du Conseil Départemental de l'Aude, nous avions une présentation de ce qui se passait, un peu, sur leur territoire, des pratiques existantes et des similarités qu'il pouvait y avoir entre ce qui se passe sur ce département et ce qui pourrait être mis en œuvre aussi sur la partie SAGE BVPA, notamment sur les changements de pratique culturelle, la sobriété de l'irrigation, et le lien avec le barrage de Montbel.

Un point important aussi sur la performance des stations d'épuration avec l'enjeu de maintenir les financements Agence de l'Eau Adour-Garonne et départementaux pour pouvoir rendre ces stations performantes. Et surtout un principe que nous n'avions pas bien fait ressortir dans notre projet de stratégie, c'était de prévenir la prolifération des espèces envahissantes, donc nous l'avons ajouté dans l'axe stratégique n°2.

En ce qui concerne la DREAL Occitanie, nous avons eu deux avis : un sur la partie zones humides et un sur la partie eau et planification. Sur la partie zones humides, nous sommes sur une précision rédactionnelle sur des prescriptions de préservation des espèces remarquables ou des espèces menacées ou quasi menacées, à ajuster à ce qui est écrit dans les dispositions du SDAGE et des PNR. Au niveau de la partie eau et planification, c'est sur l'approche PTGE qui est présente dans l'axe n° 3. Nous avons revu l'écriture en indiquant que l'approche PTGE allait découler d'une réflexion concertée sur les actions à conduire en cas de déficit avéré, dont, éventuellement, le stockage de l'eau. Il y a aussi un renforcement qui a été fait sur la gestion coordonnée des débits des bassins et un ajustement de l'écriture sur le repositionnement des rôles sur la définition des volumes prélevables.

Au niveau de l'avis de EDF Hydro, nous avons réajusté l'écriture pour prendre en compte les enjeux de production d'énergie, et adapté aussi l'écriture pour parler de conciliation des conditions de fonctionnement des ouvrages hydroélectriques au regard des enjeux environnementaux et aussi aux objectifs de production bas carbone.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces avis ?

- **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Par rapport à ces avis réceptionnés, est-ce qu'aujourd'hui nous sommes en clôture ou est-ce que nous pouvons en émettre d'autres ? Parce qu'avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, nous nous sommes aperçus de quelque chose et nous souhaiterions faire un retour à ce sujet.

- **Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :**

Cela ne dépend pas de moi, c'est par rapport au fonctionnement de la CLE. Je peux ajuster l'écriture, ça ne me gêne pas. Maintenant, c'est plus que là il était prévu de valider aujourd'hui la phase 2.

- **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

L'avis c'est surtout par rapport au stockage. Nous avons vu dans la rédaction que le stockage en petites retenues ou la réalisation de petites retenues pour les agriculteurs étaient soumis à PTGE et cela ne nous convient pas trop parce que les démarches PTGE, peuvent prendre plusieurs années. Et en ce qui concerne vraiment les petites retenues, pour des agriculteurs individuels ou des agriculteurs qui se regroupent à deux ou trois, nous aimerais qu'il y ait une démarche qui soit beaucoup plus viable, beaucoup plus agile qu'une démarche longue et fastidieuse du PTGE. Ça, c'est le premier point.

Et ensuite, par rapport à la protection des zones humides, c'est en dessous de 1 000 m² et nous voudrions un éclaircissement là-dessus ; nous aimerions qu'il y ait plus de souplesse par rapport à la protection de ces zones humides en dessous de 1 000 m².

• **Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :**

C'est un peu délicat, parce que ce sont des points qui ont quand même été vus. Je ne sais pas si nous allons pouvoir les réviser.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

La question qui est posée, dans ces cas-là, c'est la question de l'arbitrage. Nous pouvons toujours rajouter un complément tel que celui-ci, qui soit aussi fort, quand même, mine de rien, c'est structurant pour le territoire. Nous arrivons probablement à la fin de cet exercice qui consiste à un moment donné à élaborer une stratégie et un scénario. Alors, je ne sais pas dans quelle mesure est-ce que nous pouvons le laisser pour la phase suivante de l'élaboration du PAGD. Est-ce que c'est quelque chose qui peut rentrer dans l'élaboration du PAGD, il me semble qu'aujourd'hui il est difficile à ce stade, de les intégrer telles quelles.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous pouvons demander à la DREAL qui est présente en visio, ce qu'ils en pensent ?

• **Intervention de Mme Anne VUILLET, DREAL OCCITANIE :**

Bonjour. Je suis en train de rechercher, effectivement, par rapport à la rédaction. Ce qu'il nous faudrait quand même, ce serait une proposition écrite de votre part. Parce qu'effectivement, sur les deux points que vous soulignez, c'est quand même assez structurant et déterminant. C'est difficile de se prononcer sans proposition écrite. Cela me semble un peu gênant, à ce stade.

• **Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :**

En fait, ce que je voulais dire c'est que par rapport au seuil de protection des zones humides et le PTGE. Sur la protection des zones humides, il y aura de toute façon un temps pour discuter au démarrage du PAGD, un temps pour travailler sur les objectifs généraux et les objectifs chiffrés. C'est dans ce temps-là où nous pourrons travailler. Après, la notion de PTGE, est un peu délicate dans le sens où il y a un petit peu tous les documents structurants dans cette stratégie.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Sur la démarche PTGE, nous ne sommes pas contre dans le sens où ça pourrait concerner les grosses structures, les grosses retenues structurantes pour le territoire, mais si nous regardons sur les petites retenues, pour les agriculteurs qui veulent le faire en individuel, il ne faut pas partir dans une démarche PTGE. Ce n'est pas logique.

• **Intervention de Mme Anne VUILLET, DREAL OCCITANIE :**

Par rapport à la phrase à laquelle vous faites peut-être référence sur les zones humides, c'est-à-dire « préserver les zones humides dont celles d'une surface inférieure à 1 000 m² », j'imagine que c'est celle-ci, en fait c'est une prescription du SCOT. À partir du moment où c'est une prescription du SCOT, elle s'impose. Donc ça me semble compliqué de modifier ce point-là.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Disons que ce point, nous pouvons l'examiner ou se renseigner, prendre plus d'informations, mais nous pourrons l'examiner lors de la dernière phase de rédaction du PAGD. Je peux le remettre à l'ordre du jour et le modifier ou pas.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

C'est vraiment à la CLE de décider. Là, sur la question des retenues, est-ce que nous pouvons construire une retenue en échappant à la complexité, effectivement, de l'élaboration du PTGE, c'est une vraie question. Nous pouvons l'intégrer.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

Monsieur le Président, bonjour à tous. Je voulais faire quelques observations. Je suis un peu surpris parce que j'avais envoyé un courrier pour reprendre les observations sur le cadre du document « tendances, scénarios et stratégie ». Je ne retrouve pas les propositions que j'avais faites. Je peux comprendre. Simplement, je voudrais quand même revenir sur le fait que nous ne partageons pas le point de vue sur le scénario alternatif qui a été retenu, puisqu'il nous semblait qu'il y avait un scénario qui était dédié à l'espace prépyrénéen et pyrénéen qui nous paraissait plus solide, qui est le scénario Pyragua. Globalement, l'objectif et l'arrivée sont un petit peu les mêmes, mais il n'en reste pas moins que, sur le détail, il y a quand même dans ce scénario des précisions qui nous paraissent importantes, parce que cela conditionne quand même le travail du SAGE sur les enjeux et l'avenir de la gestion de la ressource, et notamment de la destination de la ressource en fonction des époques. Ça, c'était le premier point. J'aimerais quand même qu'il en soit fait état.

Le deuxième point, c'est effectivement, pour nous, les priorités qui sont à inverser. La première priorité, et ça va répondre aussi un petit peu à la question qui vient d'être posée sur la protection des zones humides, c'est répondre aux enjeux environnementaux et sociaux qui sont, à notre avis, la première priorité du SAGE.

Quant au débat qu'il y a actuellement sur autoriser ou pas des solutions beaucoup plus rapides, des procédures plus rapides pour autoriser l'implantation notamment des petites retenues sur les zones humides, je pense que le tour de la question dans le département a été fait, puisque nous avons aujourd'hui mis à mal pas mal de zones humides et que l'objectif prioritaire est de préserver celles qui restent. Ce sont les observations que je voulais faire sur ce point-là. Merci.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

J'interroge la DDT de l'Ariège, par rapport aux petites retenues. Est-ce que nous le rajoutons en différenciation des PTGE ou pas ?

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Je me demande si ça a lieu d'être intégré tout de suite dans le document « tendances, scénarios » et même dans l'histoire des zones humides. Parce que là, quand nous parlons des zones humides inférieures à 1 000 m², nous sommes quasiment dans le règlement. En tout cas, c'est difficile de réagir à chaud, mais c'est plutôt faire une rédaction un petit peu plus souple dans le document « tendances et scénarios ».

Et après, quand nous serons dans la phase PAGD, et dans la phase du règlement, aller un petit peu plus loin dans la rédaction. Je pense aussi, qu'il y aura sans doute la problématique des financements et des aides de l'Agence de l'Eau, pour le PTGE. Je pense que ce serait peut-être bien que nous puissions articuler toutes ces problématiques. En tout cas, là, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui parce que ça pose beaucoup de questions, les remarques de la Chambre d'agriculture, mais en fait peut-être donner un peu plus de souplesse dans la rédaction et laisser le temps sur les phases ultérieures de mieux construire les choses.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Merci, Siegfried. Parce que, si je comprends bien, normalement, dans la stratégie, nous ne pouvons pas tout prévoir dans le détail, donc ce sera à l'occasion du PAGD/Règlement. La phrase mentionnant le PTGE vient en complément sur la stratégie. Mais au départ, dans la stratégie n° 3, vous avez travaillé et je m'adresse aux Chambres d'agriculture présentes aux ateliers, sur « interroger l'opportunité ». Donc cela est déjà bien indiqué dans la stratégie. Si cela vous convient, nous maintenons comme ça, et nous détaillerons les actions, comme le précisent la DDT et la DREAL, dans le PAGD. La stratégie n'a pas vocation à rentrer dans les détails. Cela reste une stratégie.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Merci M. Clouseau, c'est exactement ce dont nous avons besoin, retrouver un peu de souplesse pour permettre à terme de lutter contre le changement climatique, c'est important. Donc nous vous ferons une demande, une remarque par écrit.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

• **Intervention de M. Florian TESTA, Animateur du SAGE BVPA :**

Je voudrais juste intervenir sur une vision plus globale de l'élaboration de SAGE qui permet d'aller dans le sens de M. PUJOL. Au niveau de l'élaboration des SAGE, nous avons fait une formation en janvier dernier avec Anne GAUTHIER, parce que nous ne sommes pas les seuls à élaborer les SAGE et aujourd'hui de plus en plus, les documents des SAGE mettent la priorité sur les zones humides. C'est pour rassurer Monsieur DELRIEU qui souhaite une réglementation sur les zones humides. Il y aura des catégories de zones humides à protéger, à réglementer. Ce qu'il faut prendre en compte, c'est qu'un SAGE, cela s'élabore ; il y aura une commission d'enquête publique et donc nous avons à travailler sur l'acceptabilité du SAGE pour avoir des règles qui s'appliquent et qui soient catégorisées sur le territoire. Il y a toujours des exceptions qui peuvent être accordées, sinon le SAGE n'aboutira pas si nous n'avons pas quelque chose de maniable, qui puisse s'adapter au territoire. Nous parlons toujours d'acceptabilité du territoire, pour que cela puisse être accepté, appliqué.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Sur chaque bassin versant.

• **Intervention de M. Florian TESTA, Animateur SAGE BVPA :**

Tout à fait.

• **Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :**

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu)

Je vais vous présenter la stratégie proprement dite. La stratégie, comme je l'ai déjà dit un petit peu en introduction, doit servir de guide à l'élaboration du SAGE au regard de l'impératif d'adaptation des usages de l'eau au changement climatique à l'horizon 2050, indiquer les priorités en esquissant les trajectoires et leur planification d'ici 2035, initier une réflexion partagée auprès de tous les acteurs. Et donc pour ça, la stratégie présente deux grands volets : une philosophie d'intervention sur le bassin, « la manière de faire », et une déclinaison des objectifs, des axes stratégiques et des objectifs opérationnels pour donner les grandes orientations pour l'élaboration du PAGD.

La « philosophie », c'est ce qui est ressorti des ateliers de concertation et des Commissions géographiques.

Il y a neuf points clés qui sont :

- poursuivre l'acquisition des connaissances. Mieux connaître les milieux pour mieux réaliser l'opérationnalité et la mise en œuvre ;
- mutualiser, partager et communiquer les connaissances et les informations pour aussi mieux sensibiliser sur le terrain, le territoire ;
- appliquer là aussi le principe de solidarité entre usages. Tous les usages doivent faire des efforts d'économie d'eau dans les pratiques, et entre territoires, à la fois entre territoire rural et urbain et entre territoire amont et aval ;
- expérimenter et innover. S'informer sur les nouvelles techniques et aussi les technologies à mettre en œuvre et améliorer la qualité du milieu ;
- maintenir le dialogue, l'écoute et la conciliation qui sont développés dans le cadre de l'élaboration de ce SAGE ;
- s'organiser, planifier, suivre et évaluer les actions et leurs impacts. Une fois que le PAGD et le règlement seront réalisés, proposer des indicateurs de suivi de ces actions pour mieux gérer leurs impacts sur les usages économiques et sur l'environnement ;
- prioriser : cibler, territorialiser et adapter. Si possible, définir des actions sur des zones qui vont pouvoir mesurer des effets rapidement ;
- privilégier les solutions fondées sur la nature quand cela est possible ;
- adapter le principe de la résilience pour anticiper, adapter et transformer les activités.

Cette stratégie se décline en quatre axes :

- un axe qui vise des économies d'eau, donc le principe de sobriété des usages de l'eau ;
- un axe qui vise plus l'amélioration, la préservation de la qualité de l'eau. Préservation de la qualité de l'eau, des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ;
- un axe qui vise la pérennisation de la ressource ;
- un axe gouvernance, sensibilisation et mutualisation des connaissances.

Dans le détail, cet axe « sobriété des usages de l'eau » se décline en cinq objectifs opérationnels.

À travers ces cinq objectifs opérationnels, il y a des exemples d'actions qui vont se définir dans le cadre du PAGD.

L'axe stratégique numéro 2 se décline en cinq objectifs opérationnels :

- préserver et améliorer la qualité des ressources en eau ;
- préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides ;
- prendre en compte l'eau et les milieux aquatiques et humides dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- concilier les objectifs de production d'énergie bas carbone aux objectifs de bon état des milieux aquatiques ;
- améliorer la gestion des risques naturels.

Avec là aussi, des exemples d'actions.

Sur le troisième axe, qui est : « pérenniser la ressource », nous avons quatre objectifs opérationnels qui sont :

- améliorer l'efficience des stockages disponibles ;
- interroger l'opportunité de créer de nouveaux stockages ;
- développer et expérimenter la mobilisation des ressources alternatives ;
- mobiliser de nouvelles connaissances sur les ressources en eau.

Là aussi, nous avons des exemples d'actions qui seront être travaillées dans le PAGD.

Le dernier axe, sur la gouvernance, la sensibilisation et la mutualisation des connaissances a trois objectifs opérationnels :

- communiquer et sensibiliser les élus et le grand public et mutualiser la connaissance ;
- mettre en place la gouvernance adaptée pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ;
- construire un observatoire de l'eau pour mutualiser les connaissances.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il a des observations, des questions ? Puisqu'il y a des objectifs opérationnels qui sont définis ; comme nous disons, ce sont des « exemples ». Vous pourrez faire d'autres propositions. Pas de remarques ? Je vous propose donc de passer au vote parce que c'est essentiellement la stratégie que nous avons présentée aujourd'hui ; comme nous avions déjà validé « tendances et scénarios », ce que nous vous demandons, c'est de valider la totalité de la phase 2 du SAGE avant de passer à la phase 3 : « Rédaction du PAGD et du règlement ». Je vous demande s'il y a des abstentions ?

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

Monsieur le Président, je m'abstiens pour FNE Midi-Pyrénées, Occitanie.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Monsieur DELRIEU, d'accord. Et donc, trois représentants du monde agricole : Messieurs PUJOL, COMMINGES et TOURNIER. Il y a donc quatre abstentions.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? La phase 2 du SAGE est validée.

Je vous demande de continuer à présenter l'état d'avancement de la phase 3 : rédaction du PAGD et du règlement.

4) État d'avancement de la phase 3 : rédaction du PAGD et du règlement

• **Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :**

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu)

La suite du programme pour vous, pour nous aussi, c'est l'entrée dans la phase 3 de l'élaboration du SAGE qui consiste à rédiger le Plan d'Aménagement de Gestion Durable (PAGD) et le règlement du SAGE. Il y aura un travail de concertation pour rédiger ces documents. Et puis une phase d'accompagnement au cours des phases de consultation et d'enquête publique jusqu'à l'approbation du SAGE avant de passer à sa mise en œuvre. Avant de vous expliquer un peu comment ça va se passer, je voulais rappeler que le SAGE est un outil qui est codifié dans le Code de l'environnement.

C'est un outil de planification, qui sert à définir une stratégie de gestion de l'eau, que vous venez de valider. C'est aussi un outil opérationnel qui va définir les opérations à mettre en œuvre à l'échelle du territoire pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau. Et puis un instrument qui décline concrètement les orientations et les dispositions des SDAGE en les adaptant aux contextes locaux. C'est aussi et surtout, un outil juridique qui prévoit des dispositions et des prescriptions dans un règlement des usages de l'eau et des milieux aquatiques, toujours dans un objectif de préserver la ressource en eau.

Pour cette prochaine étape, il y a deux documents : le PAGD associé à l'atlas cartographique, et le règlement.

Concernant la portée juridique de ces documents, le PAGD n'a pas une vocation juridique, c'est plus un document sur lequel nous allons travailler à un rapport de compatibilité, c'est-à-dire que nous ne viendrons pas contrarier ce document pour tous les projets d'aménagement du territoire. Par contre, la partie règlement, il y aura un rapport de conformité, il faudra respecter ce document pour les futurs projets sur le territoire. Donc, en fait, le non-respect de ces documents, par rapport au PAGD et à l'atlas cartographique qui va l'accompagner, il servira à appuyer un refus d'autorisation ou d'opposition à déclaration. Il servira à imposer des prescriptions dans des études et il pourra appuyer une annulation contentieuse d'un acte ou d'un document administratif. C'est la portée juridique du PAGD. Le règlement, lui, peut servir de support pour plutôt poser des sanctions, carrément un refus d'autorisation s'il n'est pas respecté. Les sanctions peuvent être un refus d'autorisation ou d'opposition à déclaration, une annulation contentieuse d'un acte ou document administratif, des sanctions administratives et des sanctions pénales type contravention de 5^e classe.

Ce travail-là, pour élaborer le PAGD et le règlement et la phase d'enquête publique jusqu'à autorisation, va durer environ 30 mois, avec la rédaction des produits du SAGE, PAGD et règlement, sur une phase de 16 mois, et la phase de consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique.

La CLE va intervenir principalement en début de projet pour valider la synthèse de l'état des lieux, donc se réapproprier cette synthèse et ce diagnostic et les éléments d'actualisation que nous allons apporter. Elle va intervenir en cours de rédaction des dispositions du PAGD et du règlement du SAGE. Après, il y aura des temps forts aussi d'intervention de la CLE pendant l'enquête publique où il y aura un temps pour valider l'ajustement des documents rédigés à l'issue de la phase de consultation des personnes publiques associées sur le contenu du PAGD et du règlement. A l'issue de la phase d'enquête publique il y aura aussi des ajustements à faire dans ces documents, après avis de la Commission d'enquête.

Un point important aussi que nous avons rajouté, c'est la concertation continue, qui va se poursuivre ponctuellement au niveau de la rédaction des dispositions où là, nous aurons un suivi de la démarche qui a été faite depuis l'élaboration du SAGE, un temps de concertation de ces documents dans l'objectif d'alimenter l'enquête publique avec ; sur comment le public a été concerté dans cette démarche d'élaboration du SAGE.

Est-ce qu'il y a des questions ?

• **Intervention de M. André PECHIN, Mairie de Foix :**

J'ai entendu parler d'évaluer le coût/bénéfice des actions. Cela pose un peu la question générale du financement et je m'interroge un petit peu parce que finalement les actions ne seront mises en œuvre que s'il y a suffisamment de financement. Comment est-ce que cela se passe, quel est le poids de la CLE du SAGE vis-à-vis des éventuels financeurs. Je reprends l'extrait du Haut-Conseil pour le climat sur le Plan national d'adaptation au changement climatique, parce qu'il y a un petit peu les mêmes remarques pour la mise en œuvre du plan nécessaire, à cause du réchauffement et,

deuxième point, les financements qui ne sont pas au rendez-vous. Je vous dis, j'ai même hésité un petit peu à approuvé la phase 2 pour la stratégie parce que je pense que sur ce plan là cela n'est pas au rendez-vous.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

Je reviens sur votre question de l'analyse coût/bénéfice. Il y a deux choses à distinguer. Il y a la question de l'analyse coût/bénéfice de l'action qui consiste à évaluer le coût de l'action et mettre en perspective le coût de cette action par rapport aux bénéfices qui vont être générés par cette action. Cela, c'est un calcul économique qui consiste à dire : si, à un moment donné, une action a des coûts qui sont supérieurs aux bénéfices qui vont être générés, il n'y aura pas de mise en œuvre ; tout simplement parce que les bénéfices ne sont pas à la hauteur des coûts qui sont engagés.

Et puis il y a une autre notion, me semble-t-il, que vous avez évoquée dans votre question, c'est celle de l'acceptabilité économique de l'action. C'est-à-dire, qui est-ce qui va porter l'action et qui est-ce qui va la financer.

Et ça, c'est une autre question. La question du financement fait appel, effectivement, à, entre guillemets, « des subventions », c'est-à-dire des aides pour que cette action-là soit acceptable économiquement pour un usager. Et là, il faut rentrer dans le détail action par action pour savoir si, effectivement, les usagers en question sont en capacité de porter une action.

Donc, il y a bien deux indicateurs qui sont différents : l'analyse coût/bénéfice qui a vocation à voir d'un point de vue de l'intérêt général, d'un point de vue de la collectivité, si les bénéfices d'une action sont supérieurs ou inférieurs à son coût, et auquel cas on la met en œuvre ; et puis la deuxième partie qui porte sur l'acceptabilité économique et la capacité des usagers à porter le financement du reste à charge, en fait, de cette action.

Après, je ne me souviens plus de votre deuxième question, sur la question des ajustements. Je n'ai pas très bien saisi.

• **Intervention de M. André PECHIN, Mairie de Foix :**

Ce n'était pas vraiment une question, c'était une remarque plus générale. Je reconnais l'avis émis par le Haut-Conseil sur le climat concernant le Plan national pour l'adaptation au changement climatique qui disait : nous voyons plutôt des ajustements alors qu'en fait il faudrait des changements de fond, et de deuxièmement, les financements ne suivent pas. Et je regrette que pour le SAGE nous soyons un petit peu dans la même direction.

• **Intervention de M. Renaud CHAMPREDONDE, CCI de l'Ariège :**

Si nous avons une évaluation coûts/bénéfices qui est plutôt technique, quel est l'impact que nous allons décider collectivement. Si au regard de ça, nous n'avons pas l'acceptabilité économique, de se retrouver avec des actions techniquement intéressantes qui ne seront jamais financées. Il faudrait qu'elles soient également acceptables d'un point de vue économique pour celles et ceux qui devront les porter et les mettre en œuvre. Donc il me semble que l'acceptabilité économique devra aussi rentrer dans l'évaluation coûts/bénéfices à un moment.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

Je vous rejoins totalement. Ce que je voulais dire, c'est qu'il faut mener les deux études, et que les deux sont différentes. Ce que je veux dire par là, c'est que nous les menons généralement de façon séquentielle. C'est-à-dire, que dans un premier temps nous menons une analyse coûts/bénéfices

pour voir si une action est bénéfique et si les bénéfices de l'action sont supérieurs à ces coûts du point de vue de l'intérêt général ; auquel cas il y a une acceptabilité et il faut la mettre en œuvre. Et dans un deuxième temps, nous nous posons la question du financement de ces actions-là par une partie des usagers.

Donc, ce sont deux analyses qui sont un tout petit peu différentes, mais qui découlent l'une de l'autre. Autrement dit, si à un moment donné une action a des coûts qui sont supérieurs à ses bénéfices, elle n'est pas bénéfique du point de vue de l'intérêt général et donc nous ne nous posons pas la question, de son financement. Dans l'inverse, si nous sommes dans un ratio positif, dans un deuxième temps nous nous posons la question : comment est-ce que nous allons financer cette action ? Je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je vais faire une remarque, c'est que, à un moment donné, c'est vrai que nous allons nous positionner sur certaines actions, mais vous savez que, suivant les gouvernements, ou suivant les modes de financement, vous avez des actions qui sont priorisées. Je crois que tout à l'heure quelqu'un a parlé d'agilité. Il faudra donc être agile pour saisir les opportunités.

Par exemple à Toulouse, en comité de bassin, j'ai découvert qu'il y avait une grosse entreprise ariégeoise qui avait de gros projets pour faire des économies d'eau qui serait profitable au territoire du SAGE en général. Il y a des priorités qui le sont aujourd'hui et qui ne le seront peut-être plus après. Il faudra être souple et agile, avoir une ligne de conduite et essayer d'explorer les pistes qui s'offrent à nous. Après, tout dépendra de la volonté nationale, régionale ou départementale, et des implications des organismes qui financent les actions.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

Je voulais revenir sur le financement des actions et effectivement la balance coût/avantage. Il est toujours excessivement difficile d'évaluer et de chiffrer un coût environnemental. C'est un problème sur lequel nous nous heurtons systématiquement pour effectivement effectuer cette balance coût/avantage. Nous n'arrivons jamais à dire dans l'environnement le coût de l'impact environnemental est de « tel montant ». Je pense que c'est une difficulté sur laquelle il faut quand même que nous essayons de réfléchir, parce que cela voudrait dire que systématiquement nous aurons toujours une évaluation du coût et des avantages économiques, voire sociaux, mais rarement du réel coût environnemental pour la société, pour la dégradation que cela peut amener à la fois sur les usages naturels, ou sur la santé publique, et sur la remise en état des services écosystémiques.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Aujourd'hui, il est difficile de savoir si une action que nous allons définir va être encouragée et soutenue. Je pense qu'il faut faire confiance aux gens qui sont engagés. En toute honnêteté, il faut choisir le meilleur arbitrage entre l'impact économique et l'impact environnemental, mais peut-être pas à n'importe quel prix parce qu'encore aujourd'hui, nous voyons qu'il va y avoir des mesures drastiques au niveau du budget de l'Etat. Peut-être que dans quelques années cela ira mieux, mais actuellement, c'est compliqué. Il faut croire que, quand nous sommes élus, quand nous sommes responsables, il faut aussi trouver la meilleure solution qui soit un « mix » entre l'intérêt environnemental, l'intérêt économique et l'intérêt financier.

Je n'ai pas dit qu'il faut mettre en avant un intérêt plutôt qu'un autre, mais se poser la question en élu responsable de quels choix nous devons prendre, les meilleurs pour la société en fonction des

moyens que nous aurons. À un moment donné, nous ne pouvons pas non plus vivre éternellement à crédit parce qu'après nous sommes rattrapés. Je crois qu'aujourd'hui, nous fixons un canevas, et il faudra adapter ce canevas plus ou moins vite et être à l'écoute de toutes les problématiques.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

Je vous rejoins totalement. C'est vrai qu'il est difficile aujourd'hui de rentrer dans le détail. Ce n'est pas l'objet de l'exercice d'aujourd'hui. Il y a des méthodes pour intégrer les bénéfices environnementaux sur lesquelles je ne vais pas aujourd'hui m'attarder, mais nous y reviendrons par la suite.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Un point de détail, auquel je n'ai pas répondu tout à l'heure, et que je voulais préciser sur la procédure, qui est réglementaire, le choix du bureau d'études IREEDD a été validé lors de la Commission d'Appel d'Offre du Conseil départemental de Foix du 17 février pour l'élaboration de la phase 3. Une réglementation à laquelle on est très vigilant.

• **Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :**

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu)

Voici une dernière diapo pour montrer un exemple de ce qui pourrait être produit dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable. Nous sommes sur un exemple de disposition du SAGE Vallée de la Garonne. Vous retrouvez dans ces dispositions les objectifs généraux en jaune, en haut de la diapositive, à gauche, les enjeux du SAGE avec l'enjeu « qualité », le contexte et l'énoncé de la disposition. Tout ça pour vous indiquer que le contenu qui a été produit dans les dernières séries d'ateliers a servi à alimenter cette partie de la disposition. Il va y avoir des séries réunions de travail, de comités de rédaction qui vont servir aussi à affiner cette rédaction. En rouge, vous avez toute la partie compatibilité avec les documents existants sur le territoire et les documents réglementaires. Et en bleu, cela se voit un petit peu moins, c'est toute la partie des dispositions qui servent à prioriser et réaliser le suivi de cette mission pendant la mise en œuvre du SAGE. Voilà un petit peu comment se structure une disposition et ce sur quoi vous allez travailler pour le PAGD.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Mais, je précise que quand même le Département de l'Ariège et les animateurs du SAGE, Karine, Anne et Florian sont là éventuellement pour répondre à vos questions ou faire des auditions, j'ai la chance d'être entouré de gens compétents. S'il n'y a pas d'autre point la phase 3 est lancée et nous allons essayer de tenir les délais. Maintenant, on va passer au calendrier des événements de la concertation continue et l'état d'avancement du SAGE.

5) Calendrier des événements de la concertation continue

• **Intervention de M. Florian TESTA, Animateur SAGE BVPA :**

Je passe rapidement sur la frise chronologique, qui nous a déjà été présentée par IREEDD de manière un peu plus détaillée. Simplement, vous vous rappelez que tout au long de la rédaction du PAGD et de la construction du règlement du SAGE, un comité de rédaction sera créé. Ce comité, c'est une

sorte de comité technique, un COTECH un peu plus restreint avec notamment les services de l'État pour veiller à la rédaction juridique et conforme du PAGD et du règlement, avec l'avocate qui sera en charge de la rédaction de ce règlement. Nous essaierons de faire un prochain bureau de CLE en juin, la date reste à définir. Et pour la prochaine séance plénière de la CLE, ce sera sûrement fin juin, début juillet, cela n'est pas encore défini. Lors de cette plénière de la CLE, il faudra mettre à jour le règlement intérieur de la CLE, notamment pour introduire de manière un peu plus formelle cette création de comité de rédaction. Cela nous permettra de faire un point d'avancement sur la rédaction des documents du SAGE.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice SAGE :**

Nous l'avons vu tout à l'heure, la concertation continue va se poursuivre tout au long de cette élaboration du SAGE. Certains événements sont déjà passés, notamment celui du 6 février où nous avons lancé la concertation continue, un atelier public qui s'est tenu à Saverdun, le 13 février a permis de parler un peu plus profondément de la stratégie et de certains aspects qui n'avaient pas été traitée. Le 22 mars, il y avait la Journée mondiale de l'eau qui s'est passée à Foix. Dans les événements à venir, le 21 juin prochain aura lieu la visite du barrage de Soulcem qui sera suivie en fin de journée d'une conférence-débat avec EDF Hydro et le SMEAG qui viendront notamment nous parler du soutien d'étiage. Le 3 juin, un parcours commenté « au fil de l'Hers » sur la journée sera proposé avec différentes étapes tout au long de cette journée avec notamment la prise d'eau du Peyrat, le barrage de Montbel, la visite de la station d'épuration de Mazères, plusieurs choses sont prévues. Le 5 juin, nous aurons la Journée mondiale de l'environnement, je n'ai pas encore les activités.

Le 12 juin, c'est le salon des maires de l'Ariège qui aura lieu à Ferrières. Enfin, le 27 juin, il y aura un parcours « commenté » à Seix organisé par la Fédération de pêche. La plupart de ces visites seront soumises à inscriptions. Le 27 mars dernier, nous avons eu aussi la visite de l'exploitation de la « Bouscarre » sur la commune du Carlaret.

Donc, pensez à vous inscrire sur tous les événements dont je viens de vous parler, parce que la plupart seront limités en nombre de places.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

C'était juste pour préciser que les visites d'exploitations agricoles sont organisées par la chambre d'agriculture de l'Ariège et réservées aux membres de la CLE. Il y en aura plusieurs dans l'année. Nous essaierons de visiter plusieurs exploitations différentes. Nous avons commencé par un arboriculteur, mais il y aura plusieurs exploitations différentes en 2025 et 2026, jusqu'à la mise à l'enquête publique, et une visite qui s'intégrera « Au fil de l'Hers » le 3 juin, il y aura une visite aussi d'une exploitation agricole.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

L'idée est de partir de la ressource, de la rivière, pour arriver jusqu'à l'exploitation et la mise en pratique de l'irrigation avec les explications de l'agriculteur qui est dans la maîtrise et l'optimisation, avec au passage la visite d'une station de pompage.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice SAGE :**

Il faut s'inscrire sur le site du Département « Ariège.fr » c'est à la rubrique SAGE et vous avez tous les éléments qui sont indiqués avec des liens pour l'inscription.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Les personnes peuvent faire remonter des remarques sur ce site.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, Animatrice du SAGE BVPA :**

Oui, toutes les informations du SAGE s'y trouvent, les informations des différents partenaires aussi.

• **Intervention de M. Florian TESTA, Animateur du SAGE BVPA :**

Monsieur GARMENDIA, vous voulez intervenir pour la Fédération de pêche 09 ?

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Merci. C'était juste pour préciser qu'à Seix, c'est un parcours commenté au bord d'une rivière fonctionnelle. C'est une rivière, le Salat, et la thématique, est celle-là. Ce n'est pas la visite de la commune de Seix.

Désolé, nous allons un peu loin, mais c'est parce que nous n'avons plus de rivière fonctionnelle à côté de chez nous. Donc nous devons aller assez loin.

• **Intervention de M. André PECHIN, Mairie de Foix :**

Je rebondis sur ce que dit Monsieur GARMENDIA, Seix, c'est loin. Est-ce qu'il y aura du covoitage ? Parce que si je dois m'inscrire, je ne sais pas forcément s'il y a une personne du coin qui voudrait accepter de m'y emmener.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, Animatrice du SAGE BVPA :**

C'est une bonne idée. Nous pourrons essayer de le mettre en place.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Il y a d'autres interventions ? Le point 6 de notre ordre du jour présente le projet d'EPTB par M. Franck SOLACROUP, Directeur Général des Services du SMEAG.

6) **Présentation du projet d'Etablissement Public « Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens »**

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :**

Bonjour à toutes et à tous. Merci à toutes et à tous de me donner l'occasion de présenter la démarche qui est en cours, et qui est bien avancée, de structuration du SMEAG vers un Etablissement Public Territorial de Bassin à l'échelle, vous voyez, du grand bassin qui est Garonne, Ariège et rivières de Gascogne.

Pourquoi aller vers cet EPTB ? Alors, au-delà d'une demande qui peut être inscrite dans le SDAGE Adour-Garonne, également nous voyons qu'au regard du dérèglement climatique, des problématiques de gestion quantitative, et les différentes solutions qui peuvent être apportées pour y répondre, une approche qui soit solidaire – c'est d'ailleurs une des mesures du SAGE BVPA – entre les territoires et entre les usages, qui était nécessaire. Ce changement climatique ne fait que renforcer le besoin à cette échelle qui, il faut le rappeler, est déjà couvert par les EPTB sur les grands bassins comme l'Adour, la Charente, le Lot, la Dordogne. Nous retrouvons sur le Tarn-Aveyron, une démarche similaire qui est en train de se mettre en place, d'avoir cette organisation par grands territoires. Cette structuration est partie du syndicat existant qui est le SMEAG, le Syndicat Mixte

d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne, parce que la structuration est déjà une base assez forte avec notre syndicat qui est composé aujourd'hui des deux régions, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, et de quatre départements. Les quatre départements si nous partons de l'aval de la Garonne, la Gironde, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne. Le point de départ de l'EPTB était de s'appuyer sur le SMEAG pour développer cet EPTB à une échelle plus grande.

L'EPTB, comment il est en train de se structurer ? Évidemment avec les membres historiques du SMEAG, dont je viens de vous citer les composantes. Ce qui a été discuté et décidé dans un premier temps est de partir sur un élargissement possible aux trois Conseils départementaux qui composent l'amont du bassin versant du grand bassin Adour Garonne, à savoir les départements de l'Ariège, du Gers, et des Hautes-Pyrénées. Trois départements supplémentaires et ce qui est prévu et inscrit dans les statuts, c'est la possibilité d'une ouverture du syndicat au-delà des départements et des régions, aux syndicats de bassins versants, qu'ils soient EPAGE ou pas EPAGE, à certains aussi EPCI, et de faire le lien étroit via les CLE des SAGE et de ce qui existe spécifiquement sur le grand bassin à l'échelle du projet d'EPTB, avec l'inter-SAGE qui regroupe six SAGE pour faire ce lien avec tous les acteurs du territoire : acteurs économiques, acteurs non économiques.

Le Président de l'inter-SAGE, qui est Thierry SUAUD, le Président de la CLE du SAGE « Vallée de la Garonne » et notre Président, parle de miroir entre un EPTB qui, par les textes réglementaires, ne peut-être qu'un syndicat et donc un syndicat composé exclusivement de collectivités ; mais derrière, d'avoir cet inter-SAGE pour justement avoir un rapport étroit et un regard avec les acteurs économiques et non économiques, du territoire.

Qu'est-ce qui est envisagé ? Vous avez la représentation de ce que serait l'EPTB Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens. Je ne reprends pas les caractéristiques, c'est relativement vaste, avec près de 30 000 km². La représentation que vous avez du périmètre n'est pas anodine puisque, vous le voyez, si nous prenons le bassin de la Garonne, qui va jusqu'à l'estuaire de la Gironde, vous avez cette partie lotoise et Tarn aveyronnaise qui en fait bien partie, puisque ce sont des affluents rive droite de la Garonne qui sont particulièrement importants notamment en termes d'apports au niveau quantité. En gros, sur les débits naturels, le Tarn-Aveyron c'est un quart des débits de la Garonne à l'estuaire. Le futur EPTB, dont nous parlons, ne prend pas en compte ces territoires qui sont, pour le Lot, déjà structurés et pour Tarn-Aveyron qui sont en train de se structurer.

Nous avons des liens déjà avec ces territoires qui vont encore plus être renforcés dans l'avenir pour avoir cette approche vraiment globale. Vous le voyez en aval, cela s'arrête avant Bordeaux. Pourquoi ? Pas parce que nous abandonnons l'estuaire, c'est un sujet particulièrement important où nos voisins de l'estuaire sont particulièrement attentifs sur la quantité et la qualité de l'eau qui peut arriver à l'estuaire. Certains ont dû entendre parler de la problématique du bouchon vaseux qui est un vrai sujet, où nous avons le mélange des eaux saumâtres et des eaux douces avec un mélange qui fait que, quand on dit bouchon vaseux, c'est beaucoup de matières en suspension avec des problèmes d'oxygénation qui peuvent arriver sur ces territoires et amener des problèmes pour la production d'eau potable, mais également sur les problématiques de biodiversité puisque le grand bassin de la Garonne est le seul bassin d'Europe de l'Ouest à encore pouvoir accueillir les grandes espèces de poissons migrateurs : saumon, alose, esturgeon, lamproie. Sur cette partie estuarienne, nous avons déjà un EPTB qui est en place, qui s'appelle le SMIDDEST : l'EPTB « Estuaire ». Donc, notre projet s'arrête aux limites de cet EPTB existant. Mais là encore, nous avons des liens très étroits avec eux parce que, je le redis, dépendant de ce qui peut arriver de l'amont.

Nous avons rappelé effectivement les critères qui sont définis par le Code de l'environnement pour être labellisé EPTB. Pas de superposition entre EPTB, c'est ce dont je viens de vous faire état. Et puis une cohérence hydrographique du périmètre d'intervention, et là nous avons fait « relativement simple » : ce périmètre d'intervention est celui qui est inscrit dans le SDAGE Adour-Garonne, dans une disposition spécifique sur les EPTB.

Tout à l'heure, on me disait pourquoi quelques informations très résumées du changement climatique sur la Garonne ? Là, c'est issu d'une étude récente qu'a menée le SMEAG sur un projet « LIFE Eau et Climat » qui montre, le Président FERRE en parlait tout à l'heure, que ce dérèglement climatique s'accélère et nous sommes en train de voir que ce qui était projeté en 2050 est plutôt désormais prévu pour 2035. Quand nous disons moins 30, 40 % de débit en rivière, ça peut aller sur la Garonne jusqu'à 50, voire moins 60 % dans les périodes les plus critiques estivales.

Il y a, aussi, et je crois que c'est une donnée importante, un apport de population puisque vous le savez l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine sont des territoires relativement attractifs ; et donc nous avons une projection par l'INSEE qui fait arriver près d'un million d'habitants en plus à l'horizon 2050.

L'EPTB, qu'est-ce qu'il va faire ? Il va poursuivre des actions que faisait le SMEAG. Aujourd'hui, nous sommes sur le sujet de la prévention des inondations, notamment en animant un PAPI sur la partie Garonne girondine. Nous sommes en train de travailler ça aussi sur un futur PAPI sur la partie Tarn-et-garonnaise et haut-garonnaise, ce que nous appelons la Garonne débordante. C'est une mission sur les inondations que nous allons développer notamment en termes de compétences techniques au sein du SMEAG, mais également d'implication sur les territoires, en subsidiarité des acteurs du territoire. Je réinsisterai sur cette notion de subsidiarité qui est importante dans la démarche et l'objectif que nous conduisons pour cet EPTB.

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, tout à l'heure il a été évoqué dans la visite du barrage de Soulcem, le SMEAG est responsable du soutien d'étiage de la Garonne, depuis maintenant 31 ans. Le soutien de la Garonne, c'est historique et le territoire s'est construit autour du soutien d'étiage de la Garonne qui a permis le développement économique des territoires et un aménagement du territoire tel qu'il est aujourd'hui. Bien évidemment, c'est un sujet qui va être poursuivi et renforcé, je pourrais revenir, si vous le souhaitez, et je vais faire même un petit zoom sur ce sujet.

Je disais sur la partie milieux aquatiques et biodiversité, le SMEAG, est responsable de Natura 2000, de l'estuaire jusqu'aux Pyrénées en s'appuyant et en travaillant sur le département de l'Ariège, avec les syndicats de bassin versant, et également des acteurs locaux sur les compétences spécifiques naturalistes. Je ne vais pas tous les citer, mais il y a notamment la Fédération de pêche de l'Ariège et plusieurs autres acteurs là-dessus. C'est une mission assez historique, puisque sur Nouvelle-Aquitaine ce sujet sur la biodiversité et Natura 2000, c'est depuis 2014, donc ça fait plus de 10 ans.

Le SMEAG est la structure porteuse aujourd'hui du SAGE sur la vallée de la Garonne. L'objectif de l'EPTB, quand je vous disais la subsidiarité, ce n'est pas un EPTB, je vais le dire de façon assez caricaturale pour que ce soit bien illustré, qui n'a pas vocation à écraser les acteurs et les territoires de son périmètre, mais bien à venir en ajout et en s'appuyant justement sur les compétences et la structuration des acteurs. Quand je vous parlais tout à l'heure de la prévention des inondations,

derrière vous pensez à la compétence, GEMAPI ; il n'est pas prévu que l'EPTB prenne en charge la compétence GEMAPI dans la mesure où nous avons des syndicats de bassin qui sont structurés et qui répondent parfaitement aux acteurs et aux besoins des territoires. Quand je vous disais prévention des inondations nous faisons l'animation d'un PAPI en s'appuyant sur les maîtrises d'ouvrage à la demande des territoires qui en ont fait la demande auprès du SMEAG. Donc l'objectif est bien d'un dialogue avec les territoires, avec les acteurs en place, pour savoir si, à notre échelle, il y a une action qui mérite et qui permettrait de mieux réaliser des actions qu'à une échelle, on va dire infra.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il y a dans ces nouveaux statuts qui ont été validés fin janvier dans l'idée, d'être sur des statuts qui répondent aux besoins et aux prérogatives d'un EPTB. Il y a des missions communes, donc communes à l'ensemble des membres du syndicat, sur la structuration de la donnée et de la connaissance.

Vous connaissez peut-être ce qui s'appelle aujourd'hui l'Observatoire Garonne, qui vise à recenser différents indicateurs et informations que nous pouvons travailler à différentes échelles, le PGE Garonne-Ariège, le SAGE vallée de la Garonne, et puis un territoire plus vaste, cet Observatoire sera amené à évoluer en fonction justement des entrants dans ce syndicat. Et il va aussi évoluer sur les thématiques. Aujourd'hui, je vous parlais tout à l'heure de la problématique des inondations, nous sommes en train, cette année, de monter un volet « inondations » sur cet Observatoire. Nous avons pris, une étudiante en master 2, qui va venir rencontrer les différents porteurs de PAPI ou de PEP PAPI et les syndicats de bassin pour regarder leurs besoins et voir ce que nous pouvons structurer l'échelle de l'Observatoire. Vous avez les zones humides, gestion quantitative, vous avez quelque chose de spécifique sur le dérèglement climatique, si vous voulez y aller, qui reprend les différentes informations que nous avons pu travailler sur le « LIFE Eau et Climat ».

Les missions communes, ce sont les coordinations sur le périmètre des différents acteurs sur la gestion de la ressource en eau. C'est l'animation, nous venons d'en parler, d'un inter-SAGE, les six qui existent sur le territoire. La coordination inter-bassin de la gestion quantitative ; quand nous parlons d'inter-bassin, ce sont les liens aussi avec le Lot et le Tarn-Aveyron, c'est la coopération transfrontalière sur la partie amont de la Garonne.

Et puis c'est une mission qui a été développée depuis un certain nombre d'années sur l'eau et l'urbanisme. Il y a ce que nous appelons des webinaires d'une heure, un vendredi par mois, qui traitent d'un sujet ; et là, le dernier était sur l'« eau et urbanisme en lien avec les zones humides ». Nous avons fait aussi : « eau et urbanisme et eau potable ». Ce sont des retours d'expérience qui peuvent être intéressants à partager avec les différents acteurs. Nous avons aussi une personne qui peut accompagner les porteurs de SCoT ou de PLUi dans une sorte, là aussi, de porter à connaissance.

Pour les missions territorialisées non obligatoires, nous pouvons dire : missions à la carte. Pour les membres historiques, eux, ce sont des missions sur lesquelles ils émergent et ce n'est pas à la carte. Pour les nouveaux « entrants », dans le futur EPTB, c'est en fonction des sujets, en fonction des territoires et des démarches qui sont déjà en place, que les gens peuvent adhérer ou pas : sur la partie gestion d'étiage et inondations, les SAGE, Natura 2000 et, de façon plus générale la gestion des milieux aquatiques.

Un zoom sur la gestion quantitative qui est un sujet, important. Qu'est-ce que l'EPTB peut amener au-delà d'un « outil » qui peut peser dans les discussions que nous pouvons avoir au niveau du

bassin Adour-Garonne. Je rappelle, qu'au niveau du bassin Adour-Garonne, le comité de bassin a demandé aux EPTB de porter ce qu'il appelle une « feuille de route » sur la gestion quantitative qui comprend des mesures et actions que vous avez pu aborder tout à l'heure dans le cadre du SAGE, mais qui prend en compte aussi tout ce qui est solutions fondées sur la nature (SFN). Donc c'est une feuille de route que nous reprenons à l'échelle du futur EPTB. Un EPTB, ce n'est pas être, « en lévitation », c'est être pleinement à l'écoute des attentes des différents territoires. Et ces attentes sont différentes, nous pouvons le comprendre, entre des territoires qui sont en amont au niveau des Pyrénées, et un territoire de la Gironde qui est au niveau de l'estuaire. C'est prendre en compte tous ces besoins, toutes ces demandes, dans le respect là aussi des équilibres entre les territoires. Ce n'est pas travailler pour un territoire au détriment d'un autre ; c'est avancer pour accompagner l'ensemble des territoires.

C'est un appui technique et politique sur un sujet important autour de la valeur des DOE (Débits d'Objectif d'Etiage). Je dis un appui technique et politique puisque c'est bien ensuite les CLE qui peuvent discuter et proposer des valeurs différentes aux services de l'État et de l'Agence de l'Eau. C'est aussi la possibilité de contribuer à tenir des DOE à Auterive et à Foix. Aujourd'hui, le soutien d'étiage que réalise le SMEAG est bien au niveau de la Garonne. Nous avons une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui est spécifique à la Garonne et qui n'intègre pas les affluents et donc, la rivière Ariège. C'est la possibilité d'assurer cette solidarité entre la Garonne et l'Ariège, à l'instar de ce qui se fait sur le système Neste où il y a un protocole qui permet, dans des situations de très fortes tensions, d'éviter certaines restrictions par, de possibles lâchers d'eau à l'attention de territoires particuliers. Je prends un exemple sur le système Neste, qui a été mobilisé en 2019, 2022-2023, et qui a permis notamment d'éviter des tensions sur l'eau potable parce qu'il y avait justement des risques pour l'agglomération d'Auch. Cela peut-être pour l'eau potable, pour les domaines économiques et l'irrigation, sur des moments, là encore, très précis.

Pour finir, et puis laisser place plutôt aux questions et aux débats, où nous en sommes, je vous le disais, de nouveaux statuts ont été validés le 31 janvier. Le SMEAG va disparaître dans quelques mois, quelques semaines et passera sur un nom d'établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens. L'élargissement de la gouvernance se fait, avec la possibilité à trois départements de rentrer. Le département du Gers a délibéré le 28 mars pour entrer dans le syndicat. Je suis là aujourd'hui pour en parler avec vous au niveau de la CLE du SAGE. Nous avons aussi donné, cette information, dans les différentes CLE, je vous disais qu'il y en a six au sein même du grand bassin de l'EPTB. Je le fais aussi avec les territoires voisins pour bien expliquer la démarche et l'idée de pouvoir déposer au niveau du préfet de bassin un dossier de candidature pour être EPTB, mi-mai, très exactement au comité syndical le 16 mai, pour le déposer en vue de discussions notamment aux comités de bassin, dans les Commissions qui se tiennent le 17 juin et le 3 juillet. Dans cette procédure de candidature, les CLE sont bien évidemment consultées pour donner leur avis sur cette reconnaissance d'EPTB. Je m'arrête là et je suis à votre écoute.

• Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Tu viens de le dire, c'est une force sur certains points au niveau du département. Déjà, il faut savoir qu'il y a eu des échanges avec le département 65 avec lequel nous sommes très proche au niveau de la ressource. Nous avons des réunions très fréquentes avec le SMEAG, les questions sont posées, des réponses sont apportées, des précisions aussi sont demandées sur les implications financières. Il y a des questions, au niveau de la gouvernance, aux nombres de sièges auxquels nous pouvons

prétendre, ça peut être aussi important. Il est prévu dans le calendrier du Conseil départemental de se prononcer le 23 juin.

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :**

Peut-être, par rapport à ce que tu viens de dire, répondre sur la gouvernance. Ce qui a été travaillé, et il me semble particulièrement important et ce n'est pas un secret que de le dire ici, c'est que l'EPTB, je l'ai dit, c'est dans une approche vraiment solidaire entre les territoires.

Dans la gouvernance, comme tu disais, le nombre de voix par département, le fonctionnement global du syndicat sera strictement identique quel que soit le département et la contribution financière. C'est-à-dire que le Département de la Gironde, de la Garonne, du Gers, de l'Ariège, auront strictement le même nombre de voix dans les discussions sur la gouvernance du syndicat. L'autre chose qui a été mise en place, puisque vous l'avez compris, si les trois nouveaux rentrent, nous allons être à sept départements, deux régions, c'est qu'il y ait la possibilité d'une minorité de blocage. C'est-à-dire qu'à un moment donné la règle, pour ceux qui connaissent les syndicats, nous sommes souvent dans une règle des deux tiers. Si nous faisons deux tiers à neuf, ça veut dire que six votants peuvent imposer aux autres. Et quand il y a trois nouveaux pressentis, cela voudrait dire que les membres historiques, à six, pouvaient décider à la place des trois nouveaux. Donc nous avons mis une minorité de blocage qui permet justement qu'il y ait une règle des deux tiers, sauf si nous avons au moins trois collectivités qui ne sont pas d'accord. Il a fallu trouver un équilibre, pour garder une souplesse de fonctionnement, ne pas bloquer le système, mais pour autant qu'il n'y ait pas de passage en force puisque le sujet d'un EPTB, et c'est un axe fort du Président que je partage bien évidemment, c'est qu'un EPTB ne peut pas exister, ne peut pas fonctionner s'il ne travaille pas sur des avis qui soient partagés par tous. Et au-delà des paroles, puisque les paroles s'envolent, seuls les écrits restent, cela a été traduit dans les statuts pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Je précise une chose sur la gestion quantitative puisque nous travaillons aujourd'hui avec EDF puisque nous n'avons pas de barrage en propre sur la Garonne, c'est de diversifier aussi les différentes retenues qui nous permettent de faire le soutien d'étiage. Nous travaillons pour aller chercher les ressources en eau sur le bassin du Lot en vue de pouvoir soutenir la Garonne sur la partie aval. Puisqu'aujourd'hui, cela veut dire que pour aller jusqu'à l'estuaire de la Gironde, nous sommes obligés de déstocker des Pyrénées. Donc l'efficience n'est pas la meilleure et aujourd'hui nous cherchons à avoir plus de volumes, plus de débits et en diversifiant les lieux de soutien ; ce qui permettra de pouvoir répondre mieux aux différents territoires.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a des questions ?

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

Merci, Président. J'aurais deux questions. Le SMEAG aujourd'hui est en position quand même relativement forte et importante, puisqu'il est à la fois le gestionnaire du soutien d'étiage à partir d'une demande de barrage ariégeois, et en même temps gestionnaire du site Natura 2000 Garonne, Ariège, Salat, Pique, Neste et Hers. Je pense que cela le met dans une position qui aujourd'hui est une position de responsabilité notamment avec les impacts climatiques que nous connaissons et les conséquences sur les niveaux. J'avais essentiellement deux questions. Nous attendons depuis

maintenant plusieurs années la révision du DOCOB Natura 2000, tout simplement parce qu'effectivement les objectifs doivent être, à notre avis, remis à niveau et aux questions du jour, et en même temps une incohérence avec les différentes politiques du bassin, y compris celles qui sont engagées dans le cadre du SAGE. Est-ce qu'il est prévu un plan prévisionnel des révisions du DOCOB et à quelles échéances ?

Le deuxième point, c'est la problématique effectivement du soutien du prélèvement agricole sur la partie axe Ariège entre les prélèvements qui sont faits entre Foix et la confluence avec l'Hers, puisque Montbel ne fait la compensation des prélèvements agricoles qu'à partir de la confluence. Donc il y a toute une partie qui n'est pas aujourd'hui compensée en prélèvement agricole. La question est : est-ce que c'est une question qui est à l'ordre du jour du SMEAG aujourd'hui de prévoir ces compensations sur cette partie-là, notamment à partir de stockage, surtout si le SMEAG envisage de répondre au soutien d'étiage sur la basse Garonne à partir d'autres réservoirs que ceux des Pyrénées. Merci.

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :**

La connexion était très mauvaise, je ne suis pas sûr d'avoir tout compris. Je vais déjà répondre à la première question sur Natura 2000, révision des DOCOB. Oui, la révision du DOCOB a commencé et va se poursuivre, parce qu'effectivement les données sur lesquelles s'appuient ces documents d'objectifs sont très anciennes et aujourd'hui, c'est l'avis partagé, je crois, de tout le monde, sur le fait qu'il y a besoin de remettre à jour les données pour avoir quelque chose qui tient la route. C'est engagé, c'est analysé et vous avez, j'en parlais tout à l'heure, les structures locales qui ont les compétences naturalistes, qui aujourd'hui peuvent travailler sur cette mise à jour des DOCOB. Le soutien d'étiage, je n'ai pas tout saisi.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

Je vais préciser, je vais revenir un petit peu sur plusieurs débats que nous avons eu à l'intérieur y compris du SAGE et de la CLE dans le département, c'est que nous avons une problématique spécifique. À savoir que les compensations des prélèvements agricoles se font à partir du réservoir de Montbel. Or, Montbel délivre la totalité des compensations des prélèvements agricoles du bassin versant ariégeois à partir de l'Hers uniquement à partir de la confluence avec l'Ariège. Or, nous avons une dizaine de stations de pompage entre Varilhes et la confluence avec l'Hers qui, effectivement, ne peuvent pas être mécaniquement compensées par Montbel. Une solution serait de se servir des stockages existant sur la haute Ariège pour assurer cette mission de compensation des prélèvements agricoles. Est-ce que c'est dans les plans du SMEAG d'analyser cette problématique ?

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :**

Le sujet que vous évoquez est complexe dans la mesure où, comme vous le dites, vous faites appel à Montbel avec le règlement tel qu'il est aujourd'hui avec des obligations. Aujourd'hui, le fait que nous déstockons depuis des barrages des Pyrénées et pour autant que c'est pour la Garonne, mais que ça n'est pas pris en compte dans tout ce qu'il se passe sur la rivière. Je ne vais pas vous faire une réponse de Normand, mais je veux dire ce sujet est bien évidemment sur la table et quand je vous parlais tout à l'heure de tenir le DOE à Auterive et Foix c'est bien dans les discussions pour voir ce que nous pouvons faire. Ce que nous pouvons faire dans un premier temps, comme je vous disais, ce sont plutôt des protocoles de solidarité, et ensuite ce que nous pouvons faire dans une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui est aujourd'hui exclusivement sur la Garonne et qui pourrait

être Garonne-Ariège ; et qui, du coup, amène « des droits et des devoirs », mais qui amènerait à la tenue des DOE sur Foix et Auterive. Nous avons commencé à discuter là-dessus, il faut que nous nous penchions sur le sujet parce que là il y a un entremêlement de différents objets, si je puis dire, entre Montbel, le soutien d'étiage. Mais oui, c'est un vrai sujet et cela sera traité dans la mesure où c'est un sujet particulièrement important.

Je veux juste quand même préciser quelque chose, parce qu'il faut le savoir. Le SMEAG ne vend pas de l'eau ni ne réserve d'eau, pour aucun usage : ni eau potable, ni industriel, ni agricole. Nous n'avons pas de contractualisation sur la Garonne, nous n'avons aucune contractualisation avec aucun acteur. Ce qui fait d'ailleurs que la tarification n'est pas assujettie à la TVA.

Mais ce que nous faisons, c'est tenir des DOE et quand les DOE sont tenus, cela permet de satisfaire tous les usages et les besoins des milieux aquatiques. Je prends un exemple : sur 2022-2023, sur la Garonne, si vous regardez, il n'y a eu quasiment aucune restriction. Sur la Garonne aval, elles sont arrivées en octobre et à ce moment-là, nous avons passé, pour les uns et les autres, le plus difficile. Donc nous sommes, soit à faire en sorte qu'il n'y ait pas de restriction, soit de limiter le plus possible les restrictions qu'il peut y avoir. Je le précise, parce que sur d'autres secteurs, il y a des contractualisations qui sont passées directement entre un donneur d'ordre et un acteur qui a un droit par rapport à un certain volume. Le système est différent et il est important dans la mesure où, pour ceux qui ont suivi ce sujet un peu compliqué porté par l'Agence de l'Eau sur le nouveau modèle économique de soutien des débits, il y avait tout un débat qui était de savoir si c'était un service non économique ou un service économique. Les répercussions et les implications que cela peut avoir étaient totalement différentes et aujourd'hui, au Conseil d'administration de jeudi dernier de l'Agence de l'Eau, il a été acté un accompagnement financier de l'Agence sur la base d'un service non économique. Il est important pour nous de rester dans ce dispositif. Ce serait trop compliqué d'en parler là, mais nous pouvons, en marge, en parler, mais pour nous c'était particulièrement important pour rester dans le système dans lequel nous sommes, qui existe depuis, je le redis, 31 ans et dont nous ne pourrons pas nous passer dans l'avenir au regard du dérèglement climatique.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Merci de nous avoir tendu la perche un petit peu sur le sujet de la restriction en Haute-Garonne alors que nous, en Ariège, vous n'êtes pas censé l'ignorer, la restriction a été à hauteur de 40 % des prélèvements. Pourquoi ? Parce que simplement Montbel n'était pas bien rempli et la profession s'est auto-limitée dans ses prélèvements. Cela veut dire qu'à terme, évidemment, l'intégration au SMEAG doit se faire de manière globale en tenant compte du remplissage de toutes les ressources et surtout avec cette solidarité qu'il doit y avoir, aussi, dans les restrictions. Nous avons eu des avis par rapport à la gouvernance et cette minorité de blocage, je trouve ça important pour nous. La tarification aussi. Et surtout avoir une certaine forme d'assurance, en année de restrictions, où nous pourrions avoir accès à de l'eau de la haute montagne. Aujourd'hui, nous n'y avons pas accès, je rejoins un peu là-dessus Monsieur Delrieu, notamment sur l'axe Ariège où nous avons vraiment besoin d'avoir un peu plus d'eau à un moment donné : quand le lac de Montbel est surexploité et dans les limites.

Nous aurons besoin d'accès ponctuellement peut-être à de l'eau en haute montagne et aujourd'hui, elle est fermée par le SMEAG pour ses autres usages. Mais nous espérons, nous, en activité agricole que l'adhésion au SMEAG nous permettra d'avoir un peu de souplesse et de sécurité à ce niveau-là. Et à terme, là, c'est quelque chose de plus global, cela voudra dire qu'il faudra revoir les consignes d'exploitation de Montbel parce que si demain l'Ariège intègre le SMEAG, si demain la STEP du

Lanoux-Hospitalet se fait... il faudra revoir un petit peu ces règles de restriction, ce qui sera un nouveau chantier, nous en sommes bien conscients, évidemment.

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :**

Peut-être une petite réflexion en réponse. L'idée de travailler à cette échelle, c'est de pouvoir justement appuyer sur ces différentes solidarités et bien articuler et coordonner les différentes retenues et possibilités d'alimenter les rivières. C'est-à-dire que ce qui va nous permettre de travailler et de tenir les DOE, c'est parce que nous avons une déclaration d'intérêt général. C'est ce qui nous donne un mandat pour assurer le soutien d'étiage et nous pourrions faire Garonne et Ariège demain. La contrepartie, ce qui explique aussi la difficulté, c'est la tarification et la récupération des coûts auprès des différents usagers : eau potable, industrielle, agricole. Cela marche de pair, c'est-à-dire, est-ce que c'est une assurance, une sécurisation, le terme je le reprends, mais il y a bien ça : nous assurons un niveau et nous tenons un certain niveau qui permette de sécuriser tous les usages et les milieux aquatiques. Mais la contrepartie, c'est effectivement la mise en place de la tarification. Nous en avons déjà parlé, mais je pense que c'est bien de partager, parce que ça va de pair.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

C'est bien de le préciser, parce qu'il c'est vrai que c'est choquant qu'il y ait 53 ou 56 millions de mètres cubes qui passent dans l'Ariège et que nous regardions passer. Après, précisons que ce n'est pas gratuit. Rien n'est jamais gratuit. C'est important de le préciser. Je pense qu'au fur et à mesure il y aura toujours de la place pour les négociations et essayer de trouver les meilleures solutions.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

C'était un petit mot pour revenir et renforcer les propos d'Henri DELRIEU et de Franck SOLACROUP sur la partie de l'Ariège qui devrait être compensée entre la zone de prélèvements et la confluence avec l'Hers. Cela rejoint ce que nous avons dit sur les investissements, enfin les rapports coûts/bénéfices que nous avons quand nous mettons de l'argent, public notamment, sur certaines zones lors des propos liminaires de tout à l'heure. Nous sommes dans une zone où la puissance publique accompagne avec beaucoup d'argent le « plan migrants » sur cet axe Ariège. C'est-à-dire là, en l'occurrence, le plan saumon. Nous mettons, de mémoire, entre 800 000 et 1 million d'euros par an sur cette zone. Actuellement, il y a 16 saumons qui sont capturés à Golfech qui ont été déversés dans cette partie et, effectivement, les saumons, cela ne vit pas dans de l'eau à 25 degrés. Donc nous avons vraiment besoin de compenser cette zone en cohérence avec l'investissement que nous y mettons au travers du « plan migrants ». Merci.

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :**

Je n'ai pas précisé, et j'aurais dû, le SMEAG est aujourd'hui aussi animateur du groupe « migrants Garonne » donc il va suivre aussi ces fonctions. Mais j'espère que justement en étant sur les différents sujets, milieux aquatiques, biodiversité, gestion quantitative, gestion qualitative de l'eau et biodiversité, nous pourrons trouver cet équilibre entre les différents sujets et thématiques, dans l'intérêt de tous.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions dans la salle ? Franck, nous te remercions pour ces précisions. Nous savons qu'éventuellement, si nous avons des interrogations, nous pouvons revenir vers toi, pour avoir des explications. Nous allons passer au dernier point avec les questions diverses. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

7) Questions diverses

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

Monsieur le Président, vous avez fait passer un projet d'intervention sur l'avis pour le prochain SDAGE. Est-ce que c'est à l'ordre du jour ou pas ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

L'avis, était un avis sur les enjeux pour l'eau, donc un avis préalable sur le SDAGE, si je puis dire. Nous étions en simulation de cyberattaque au Département, le 25 mars dernier. Donc, j'ai transféré l'avis, par mail à une technicienne de l'Agence de l'Eau puisque la plateforme de recueil des avis était clôturée. Mais pour vous dire quand même que nous l'avons fait dans le cadre de l'inter-SAGE, nous avons fait le même avis que le SAGE Vallée de la Garonne. Il a été déposé deux jours après, puisque nous n'avions plus d'accès internet. J'espère qu'ils le prendront en compte. En tout cas, c'est le même que le SAGE Vallée de la Garonne.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

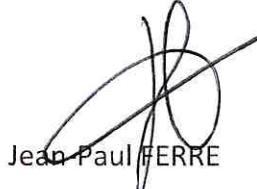
D'accord. Merci.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Pas d'autres interventions ? Je vous remercie à toutes et à tous pour votre participation. C'est sûr que la visioconférence, quelques fois c'est très bien, mais quand ça fonctionne. Je vous remercie de votre implication. N'hésitez pas à me contacter s'il y a des précisions, des explications ou faire vivre les pages du SAGE qui vous sont dédiées. À très bientôt, bonne fin de matinée.

La séance est levée à 11h20.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA



Jean Paul FERRE